



ARRETE DRH 2026 – 3101

**PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES SIEGEANT A
LA COMMISSION CONSULTATIVE AD'HOC
D'ATTRIBUTION DES TITRES D'OCCUPATION ET
D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU le code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P) notamment ses articles L.2111-1, L.2122-1, L.2122-4, L.2125-1,

VU l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

VU la circulaire du 19 octobre 2017 portant application de l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques – délivrance des titres d'occupation de courte durée,

VU la délibération n° 41/2001 en date du 26 aout 2025 portant tarification des redevances d'occupation du domaine public et autres prestations de service,

VU l'arrêté n° 2914 en date du 21/08/2019 portant création d'une commission consultative AD'HOC d'attribution des titres d'occupation et d'utilisation du domaine public et désignation des membres y siégeant.

CONSIDERANT que la délivrance de certains titres d'occupation du domaine public est, depuis le 1^{er} juillet 2017, soumise à une procédure de sélection entre les candidats potentiels, lorsque leur octroi a pour effet de permettre l'exercice d'une activité économique,

CONSIDERANT que le Maire est le seul compétent pour délivrer les autorisations d'occupation du domaine public, puis pour les retirer ou abroger,

CONSIDERANT que la personne publique gestionnaire du domaine public est libre d'organiser une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester, en application de l'alinéa 1 de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P),

QU'IL y a lieu de procéder à la désignation.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} / La commission AD'HOC d'attribution des titres d'occupation et d'utilisation du domaine public est composée des membres suivants :

ELUS TITULAIRES	ELUS SUPPLEANTS
VAYABOURY Patrick	LABENNE Jennifer
MAROUDE GOPALLE Valdo	CALOGINE Ketty
AKHOONE Roxana	LAURENCE Dany

Le Maire est membre de droit à cette commission

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260724-DRHAR26_3101-AU
Date de télétransmission : 24/07/2026
Date de réception préfecture : 24/07/2026

Le Maire est élu de droit à cette commission.

Tout représentant titulaire qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la commission, peut se faire remplacer par n'importe lequel des représentants suppléants.

ARTICLE 2 / Les modalités d'organisation de cette commission sont prévues dans l'arrêté n°2914 en date du 21 août 2019 portant création d'une commission consultative AD'HOC d'attribution des titres d'occupation et d'utilisation du domaine public et désignation des membres y siégeant.

ARTICLE 3 / Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 / Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Saint-Pierre le, 09 JUL. 2026
Le Maire

Notification faite le 15.....
Signature

David LORION








